

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240801-11 Du 08 janvier 2024 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION PROPOSITION DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	02.01.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : PITAVY Agnès (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION PROPOSITION DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de modernisation de l'éclairage public du bourg établie par Loire Forez Agglomération.

Le projet consiste en le remplacement de 45 lanternes par des lanternes pouvant recevoir des ampoules LED, le changement de 4 mats et la mise en conformité des armoires électriques.

Plusieurs options de choix de lanterne sont possibles.

Coût maximum supporté par la commune : estimé à 38 578 €, financement sur l'enveloppe voirie-éclairage public.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de surseoir à sa décision dans l'attente de précisions.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance